

## QUESTION 6

### EST-IL PERMIS À TOUS LES HOMMES DE FAIRE USAGE DES ÉCRITURES?

*Réponse* : il est non seulement permis à tous les hommes de lire, d'entendre et de comprendre les Saintes Écritures, mais ceux-ci sont aussi ordonnés et exhortés à le faire (1).

1. *Vous sondez les Écritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle : ce sont elles qui rendent témoignage de moi* (Jean 5.39).

*Tu les lieras comme un signe sur tes mains, et ils seront comme des frontaux entre tes yeux* (Deutéronome 6.8).

*Heureux celui qui lit et ceux qui entendent les paroles de la prophétie, et qui gardent les choses qui y sont écrites!* (Apocalypse 1.3).

*Philippe accourut, et entendit l'Éthiopien qui lisait le prophète Ésaïe. Il lui dit : Comprends-tu ce que tu lis?* (Actes 8.30).

Les hommes doivent être exposés au contenu de la Bible pour acquérir la connaissance de la vérité (És 8.20; Jn 20.30-31; Ro 10.17). L'usage de celle-ci doit être privé (Jos 1.8; De 17.18-19; Ps 119.148) et public (De 31.9-13; Né 8.1-3, 6-8; 1 Ti 4.13). Il convient de persévérer en cela (Ac 2.42; Co 3.16).

Il faut étudier l'Écriture sainte avec une grande diligence (Mal 4.4; 2 Ti 2.7; 2 Pi 1.19), la méditer jour et nuit dans un esprit de piété et de prière, ayant faim et soif d'apprendre de celle-ci (Ps 1.1-2; 119.12, 18-19; Jn 5.39; Hé 5.11-14).

Les enfants doivent aussi être instruits dans celle-ci (De 4.9; 31.12; Né 8.2; 2 Ti 3.15).

Nous devons garder précieusement dans notre cœur la Parole de Dieu (Ps 119.11, 16; Mt 13.18-23; Jn 14.23-24; Hé 2.1-4) et nous délecter de celle-ci (Ps 119.16, 24). À cela sont rattachées de grandes promesses (Jn 8.51; Ap 1.3; 3.8, 10). L'inverse conduit à la ruine spirituelle (Jé 8.9; Pr 13.13; Ac 13.46).